

Message aux collectivités :
Frelon asiatique à pattes jaunes.
Un Plan National « OVS Animal – OVS végétal ».

Le Frelon asiatique à pattes jaunes est implanté sur l'ensemble de la France hexagonale ; il est classé espèce exotique envahissante. En France, les pertes annuelles pour la filière apicole dues à ce frelon sont évaluées à 11.9 millions d'euros. Son impact sur la biodiversité est important et son impact sur la santé humaine suscite beaucoup d'interrogations.

Les deux réseaux FREDON France et GDS France, têtes de réseau des Organismes à Vocation Sanitaire respectivement dans le domaine des végétaux et des animaux, ont travaillé conjointement sur le portage d'un plan national concernant le frelon asiatique à pattes jaunes.

Cette stratégie sert trois objectifs : la protection des ruchers, la biodiversité et la santé humaine. L'ambition commune des deux réseaux est de déployer ce plan dès cette année sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Cette ambition est animée par la nécessité d'apporter une solution nationale harmonisée, basée sur des recherches techniques et scientifiques ayant fait leurs preuves. Une méthode nationale concertée permettra ainsi d'accompagner au mieux les acteurs de terrain dans la lutte contre cette espèce.

Cet engagement nous inscrit dans une dynamique en faveur d'une seule santé : animale, humaine et environnementale.

Cette approche collective d'envergure nationale est conduite pour la maîtrise du frelon asiatique à pattes jaunes. Elle répond à une forte mobilisation des parlementaires et des apiculteurs.

Ce plan national :

- Apporte une action commune et cohérente, tant auprès du grand public qu'auprès des acteurs de terrain,
- Mobilise les différents outils disponibles et les intègre : détection et destruction des nids, piégeage de printemps raisonné, et outils de réduction du stress.

Pour être efficace, il est nécessaire que les actions déployées sur le terrain soient en phase avec ce Plan National Frelon asiatique à pattes jaunes :

- Vigilance quant aux méthodes de lutte mises en œuvre : proscrire les mauvaises pratiques de destruction de nids ou de piégeage qui impactent la biodiversité et desservent l'intérêt collectif ; il n'y a pas de solution simple et unique qui puisse répondre à la complexité de cette espèce invasive. **Les modalités de piégeage à mettre en place sont celles précisées dans le plan de lutte.**

- Généralisation de la protection des ruchers en France (en lien avec les sections apicoles des OVS et les GDS Apicoles) : restrictions d'entrées, harpes électriques et muselières.
- Mise à profit de la période hivernale pour préparer un piégeage de printemps sélectif et ciblé.

Nous avons le plaisir de vous communiquer le plan national de lutte contre le Frelon asiatique à pattes jaunes *via* [ce lien](#). Nous comptons sur vous pour cibler vos actions en considérant tout ou partie des points qui y sont décrits.

Thierry PAUL Président FREDON France



Christophe MOULIN Président GDS France



Gwenael DELAMARCHE Président Commission apicole GDS France

